



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES

Ordinalement Vôtre

ISSN 2112 - 2148

Sommaire

- Responsabilité civile professionnelle p 2
- A votre attention p 2
- Nouveau p 2
- Votre avis nous intéresse p 2-3
- Question à Mme Yannick Hachaguer p 2
- Question à M. Didier Cardetti p 3
- Compte-rendu de la réunion de Foix du 11 octobre 2010 p 3
- Carrefour du maintien à domicile des personnes dépendantes p 3
- Changements démographiques dans notre région p 4

EDITORIAL

N° 1 - Février 2011

En ce début d'année, je tiens à vous souhaiter tous mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour l'année 2011.

Année encore très chargée surtout consacrée au renouvellement des dérogations des cabinets secondaires et à la finalisation du contrôle des dossiers ordinaux de chacun afin de les archiver « conformes ».

Fin janvier 2011, la mise en place du logiciel démographique **PO-DEMO** (âge des praticiens, répartition géographique de nos confrères, densité de la population...) sera un outil de référence et indispensable pour l'étude des demandes de cabinets secondaires. **Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour garantir l'équité sur chaque cas traité.**

Je tiens donc à dissiper tout malentendu. Notre but n'est pas de fermer les cabinets secon-

dares mais de répondre aux impératifs de technicité, d'hygiène et d'accès aux soins, **ce que doit déjà observer tout cabinet principal.**

Il faut savoir que notre région compte 124 cabinets secondaires soit 5,66 % de pédicures-podologues installés.

Nous reconduirons cette année nos déplacements dans les départements de notre région pour vous rencontrer. Ainsi, nous pourrons répondre à toutes vos interrogations et entendre vos suggestions.

Mes confrères et moi-même sommes toujours à votre disposition pour tout complément d'information assumant ainsi notre rôle d'élu.

Confraternellement.

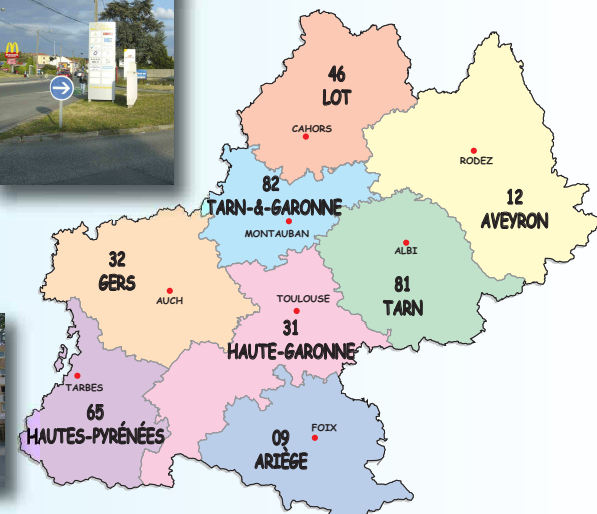
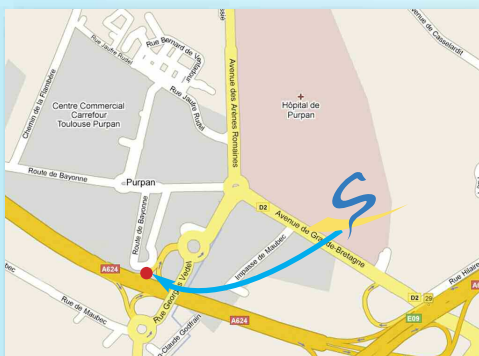
J.P. ROBLES
Président du CROPP

Infos pratiques

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
MIDI-PYRÉNÉES

Espace Gaubert 33, route de Bayonne
31300 TOULOUSE
Tél/Fax: 05 34 51 97 74
email: contact@midi-pyrenees.cropp.fr
Mme Séverine DA CRUZ
secrétaire administrative
N° de SIRET: 494 120 033

Lundi	8h00 - 16h00
Mardi	8h00 - 16h00
Mercredi	8h00 - 12h00
Jeudi	8h00 - 16h00
Vendredi	8h00 - 15h00



Responsabilité civile professionnelle

En ce début d'année civile, il vous est rappelé que vous devez adresser au CROPP votre attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle. Ce document est indispensable chaque année pour tenir à jour votre dossier. Sans cette attestation, le maintien de votre inscription au tableau de l'Ordre sera remis en question. Merci à tous pour votre collaboration.

A VOTRE ATTENTION

Depuis le 1er janvier 2011, la secrétaire du CROPP Mme Séverine DA CRUZ est présente tous les vendredis de 8H00 à 15H00 (12H00 auparavant). Les autres horaires restent inchangés.

NOUVEAU Les Fiches Pratiques

Afin de vous aidez au mieux dans votre vie professionnelle, le CROPP Midi-Pyrénées a souhaité vous apporter par l'intermédiaire de son bulletin, des documents synthétiques, que vous pourrez archiver sous forme de fiches. A intervalle régulier, un sujet d'actualité sera traité et présenté sous ce format. Concernant « Ordinalement Vôtre » de février 2011, une notice sur l'organisation et le fonctionnement de l'ARS (Agence Régionale de Santé), des URPS (Union Régional des Professions de Santé) vous est proposée.

Le CROPP Midi-Pyrénées a souhaité dans ce bulletin donner la parole afin qu'ils expriment leur sentiment sur la mutation de la profession de la question des cabinets secondaires.

Cette démarche qui se renouvellera, a pour but d'entretenir un dialogue. Les problématiques soulevées sur le terrain restent le meilleur terrain de tenter de supprimer les inquiétudes. Entretenir un climat de confiance en toute liberté est essentiel.

Voici donc deux interviews de Mme Yannick Hachaguer et de M. « Vôtre » a posé ces deux questions :

Questions à Mme Yannick Hachaguer



Ordinalement Vôtre : Lors de la réunion organisée par le CROPP Midi-Pyrénées à Foix sur le thème des cabinets secondaires, vous étiez présente. Quelles raisons vous ont incité à vous rendre sur cette communication ?

Yannick Hachaguer : Tout d'abord répondre présente lorsqu'un groupe de professionnels du CROPP se déplace et vient à notre rencontre pour apporter des réponses à nos problématiques professionnelles me paraît être un respect, un devoir que nous devrions tous avoir.

Nombreux sont les podologues angoissés par les sanctions de l'ordre concernant le devenir de leur cabinet secondaire, de nombreuses rumeurs circulent dans l'hexagone. Par ma présence, j'ai voulu pouvoir comprendre les professionnels concernés et me faire porte-parole auprès de consœurs, confrères de diverses régions.

Cette réunion très conviviale a aussi permis une occasion de rencontre et de discussions autour de nos soucis professionnels.

Q.V : Les réponses à vos interrogations ont-elles été apportées et dans le cas contraire, quel(s) élément(s) souhaitiez-vous voir abordé(s) ou éclairci(s) ?

Y.H : Personnellement je pense vraiment que l'action menée sur les cabinets secondaires est une réelle perte de temps et qu'elle va faire

beaucoup de mal. La régulation de la démographie peut se traiter différemment à mon sens et s'est même toujours traitée naturellement ne serait-ce que par les différentes compétences de chacun. Je pense que cette action peut entraîner un effet boomerang terrible : installations précipitées près de secondaires, ou encore arrivée de collaborateurs en quête de récupérer un cabinet ...mais pourquoi pas !

Nos ordres voisins ont bien essayé l'échec des limitations de quotas et ils ont laissé tomber nos actuels contrats en tout genre.

Il me semble aberrant que dans un cas par exemple de détournement de patientelle avéré ou tout autre problème grave, l'Ordre n'ai pas le pouvoir d'agir. Par contre, il pourrait intervenir aisément sur la fermeture d'un secondaire existant alors que les deux professionnels s'entendent bien ? Dans le premier cas, vous répondez " le patient est libre de choisir son thérapeute ". Et dans le deuxième cas, le patient-a-t-il le droit de garder son thérapeute ? Que devient son dossier ? Quel suivi par exemple pour une pathologie particulière, pour une technique propre utilisée. Mais comment gérer cela ? Merci à l'Ordre de mettre en place des psychologues, des aides en tout genre pour patients et thérapeutes de "secondaires". Des podologues se regroupent chez des avocats. Peut-être les patients rédigeront des pétitions ? Voici une autre facette de l'effet pervers de cette réforme et du travail supplémentaire en vue pour notre Ordre. Je souhaite beaucoup de courage aux uns et aux autres ! Enfin, que chacun, chacune, défende ses idées afin que nos CROPP puissent travailler sereinement et efficacement !

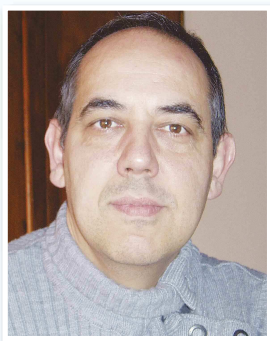
Propos recueillis par Guillaume BROUARD sous contrôle de l'auteur.

parole à deux professionnels de l'Ariège
profession et plus particulièrement sur la

dialogue constructif et une proximité.
moyen de comprendre les attentes et
confiance est primordial et vous expri-

Mr Didier Cardetti à qui « Ordinalement

Questions à M. Didier Cardetti



Ordinalement Vôtre : Lors de la réunion organisée par le CROPP Midi-Pyrénées à Foix sur le thème des cabinets secondaires, vous étiez présent. Quelles raisons vous ont incité à vous rendre sur cette communication?

Didier Cardetti : Je suis concerné par les mesures concernant les cabinets secondaires, en effet, travaillant en milieu rural je possède un cabinet principal dans une petite ville de l'Ariège qui n'a pas une population suffisante pour assurer la viabilité d'un cabinet à temps plein. J'ai par conséquent créé un cabinet secondaire en association avec un consœur ce qui me permet de vivre de mon activité. La règle « un cabinet, un podologue » ne peut s'appliquer dans une zone rurale et de montagne, à la fois pour la survie du podologue et surtout pour garantir des soins à une population isolée et vieillissante.

O.V : Les réponses à vos interrogations ont-elles été apportées et dans le cas contraire, quel(s) élément(s) souhaitiez-vous voir abordé(s) ou éclairci(s)?

D.C : Lors de cette réunion, délocalisée à Foix, le conseil régional de l'ordre de Midi Pyrénées a répondu dans l'ensemble à mes attentes et aux questions que je me posais mais je demeure pour l'instant inquiet et incertain quant à l'avenir de mon cabinet secondaire et au maintien d'un service dans une zone de montagne.

Les podologues ayant obtenus une dérogation au mois de mars 2011 vont-ils devoir tous les 3 ans être dans l'obligation de refaire un dossier de renouvellement ou bien cette dérogation sera-t-elle définitive ?

*Propos recueillis
par Guillaume BROUARD
sous contrôle de l'auteur.*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE FOIX DU 11 OCTOBRE 2010

Lieu : Hôtel Campanile à Foix (entrée de Foix)

Début de la réunion 19h30

Présents tout confondu 10 personnes.

Sujet : Renouvellement des cabinets secondaires

La réunion a débuté à 20h par la présentation de Monsieur ROBLES qui a fait une présentation en images (support power point) de là où on en était et de ce qui allait advenir des cabinets secondaires. L'intervention n'a pas suscité de réactions plus que cela, les podologues présents étaient déjà bien informés de ce qui allait se passer. Un débat interactif s'en est suivi où beaucoup de questions sur l'exercice en général ont été posées, notamment le travail à

l'étranger et les associations...

Finalement peu de podologues étaient préoccupés par les cabinets secondaires. Ils étaient soit au courant, soit non concernés par ces adaptations.

Un buffet dînatoire de bienvenu très copieux a été servi et a permis de continuer de nombreuses discussions de façon très chaleureuse.

La réunion d'information s'est clôturée vers 22h00.

Cédric GANTIE

CARREFOUR DU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES DEPENDANTES

Le 13 novembre dernier, s'est déroulé à Castres le premier Carrefour du Maintien à Domicile des Personnes Dépendantes, organisé par l'Association « Contact Infirmier Libéral ».

Le public a ainsi pu rencontrer les différents acteurs (paramédicaux, services d'aide à la personne, représentants de matériels médicaux...) concernés par le maintien à domicile des personnes dépendantes, et assister à divers conférences et témoignages.

Le CROPP Midi-Pyrénées était représenté au même titre que les Ordres des Infirmiers et des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Malgré les limites de notre action à domicile, nous avons pu présenter notre profession sur notre stand.

En outre, nous avons rencontré certains confrères et consœurs castrais, le tout dans une ambiance agréable.

Philippe MICHAUD

CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES DANS NOTRE REGION

Transfert dossier 2010

Arrivant dans notre région

Venant de l'Île de France, **Amandine DARNIS** s'est inscrite en date du 29 janvier 2010 pour exercer à TOULOUSE (Haute-Garonne).

Venant de l'Île de France, **Mélanie LION** s'est inscrite en date du 14 juin 2010 pour exercer à LUZÉCH (Lot).

Venant du Languedoc-Roussillon, **Marie LARROQUE** s'est inscrite en date du 17 juin 2010 pour exercer à BAZIEGE (Haute-Garonne).

Venant d'Aquitaine, **Elisabeth BRUNET** s'est inscrite en date du 10 juin 2010 pour exercer à BAGNERES DE LUCHON (Haute-Garonne).

Venant de l'Île de France, **Sophie BESOMBES** s'est inscrite en date du 4 octobre 2010 pour exercer à SAINT-AMAND DES COTS (AVEYRON).

Venant de l'Auvergne, **Cédric SPEISER** s'est inscrit en date du 3 novembre 2010 pour exercer à CARBONNE (Haute-Garonne).

Venant de PICARDIE, **Jeanne BERNARD** s'est inscrite en date du 25 novembre 2010 pour exercer à TOULOUSE (Haute-Garonne).

Quittant notre région

- **Aurélié PERILHOU** installée dans les Hautes-Pyrénées part pour la région Aquitaine en date du 05 janvier 2010

- **Stéphanie SERVIERES** installée dans le Tarn et Garonne part pour la région Île de France en date du 03 février 2010

- **Dorothée BEL** installée dans le Tarn et Garonne part pour la région Lorraine en date du 09 février 2010

- **Pierre BECHAC** installé dans le Gers part pour la région Aquitaine en date du 25 février 2010

- **Philippe MALATERRE** installé dans le Tarn part pour la région Languedoc-Roussillon en date du 25 octobre 2010

- **Delphine NEGRE** installée dans le Tarn part pour la région Rhône-Alpes en date du 26 novembre 2010

- **Cécile RAUER** installée dans la Haute-Garonne part pour la région Rhône-Alpes en date du 15 novembre 2010

- **Françoise ESCANDE** installée dans le Tarn part pour la région Languedoc-Roussillon en date du 30 novembre 2010

- **Maxime BOURGEADE** installé dans le Lot part pour la région Paca- Corse en date du 19 novembre 2010

- **Serge DIBELLA** installé dans la Haute-Garonne part pour les DOM-TOM en date du 9 décembre 2010

- **Martine GUIDANI** installée dans la Haute-Garonne part pour les DOM-TOM en date du 9 décembre 2010

- **Virginie GRIMAL** installée dans la Haute-Garonne part pour la région Bretagne en date du 30 décembre 2010

Nouveaux inscrits 2010

en qualité de remplaçant/remplaçante pour :

- Marie MOUYEN	à GOUZON (Tarn)	le 02 juin 2010
- Elodie DECUQ	à TOULOUSE (Haute-Garonne)	le 14 juin 2010
- Jérémy COUTENS	à LA PRIMAUBE (Aveyron)	le 14 juin 2010
- Ophélie ROYO	à MONTAUBAN (Tarn-Garonne)	le 22 juin 2010
- Cécile BARTHES	à ALBI (Tarn)	le 23 juin 2010
- Audrey BRUNASSE	à TOULOUSE (Haute-Garonne)	le 23 juin 2010
- Laurence COUSNIÉ	à FONTALBA (Tarn)	le 06 juillet 2010
- Sara OGOR	à MURET (Haute-Garonne)	le 06 juillet 2010
- Jérémy COUTENS	à SOUILLAC (Lot)	le 05 juillet 2010
- Laetitia BRETON	à LEGUEVIN (Haute-Garonne)	le 05 juillet 2010
- Damien THOMAS	à FERRIERES (Ariège)	le 05 juillet 2010
- Cécile RAUER	à BLAGNAC (Haute-Garonne)	le 06 juillet 2010
- Martine GUINDANI	à TOULOUSE (Haute-Garonne)	le 05 juillet 2010
- Hélène ZAMBON	à FONBEAUZARD (Haute-Garonne)	le 02 juillet 2010
- Elodie CAZES	à VILLENEUVE DE RIVIERES (Haute-Garonne)	le 04 juillet 2010
- Marc DUGROS	à VALENCE D'AGEN (Tarn-Garonne)	le 20 juin 2010
- Emilie CARRIER	à CUGNAUX (Haute-Garonne)	le 15 juillet 2010
- Caroline CLARAZ	à BLAGNAC (Haute-Garonne)	le 9 août 2010
- Guillaume ROBIN	à MONTRABE (Haute-Garonne)	le 06 septembre 2010
- Maxime BOURGEADE	à MARTEL (LOT)	le 26 août 2010
- Delphine ROUSSILLE	à TOULOUSE (Haute-Garonne)	le 22 septembre 2010

Cessation activité 2010 pour :

- Catherine JARROUSSE	82710 Bressols	au 4 janvier 2010
- Nelly ALJALVIN	31000 Toulouse	au 27 janvier 2010
- Claude MILLIET	31200 Toulouse	au 28 février 2010
- Aurélié DURAND	12300 Decazeville	au 26 avril 2010
- Magali GRENIER	81200 Mazamet	au 30 avril 2010
- Anne-Marie BOUGUES	65000 Tarbes	au 15 juin 2010
- Chantal DUGUET	32500 Fleurance	au 15 juin 2010
- Gérard COLIN	31160 Aspet	au 30 juin 2010
- Marcel GOURGUE	31000 Toulouse	au 30 juin 2010
- Clotilde AOUDE	31000 Toulouse	au 16 juillet 2010
- Alexis BOUDON	09700 Saverdun	au 31 juillet 2010
- Simone BELLOC	31300 Toulouse	au 31 décembre 2010
- Françoise AUMONT	82130 Lafrançaise	au 31 décembre 2010
- Nicole NARBONNE	31800 Saint-Gaudens	au 31 décembre 2010
- Sophie ALBENQUE	31450 Baziège	au 31 décembre 2010
- Linda AYMES	31800 Saint-Gaudens	au 31 décembre 2010

Nouveaux inscrits 2010 installation pour :

- Anne REYNAERT	à LAPEYROUSSE FOSSAT (Haute-Garonne)	le 06 juin 2010
- Julie LEVY-VALENSI	à ALBI (Tarn)	le 31 juillet 2010
- Chantal VIGNOLO	à LA VILLE DIEU DU TEMPLE (Tarn et Garonne)	le 01 septembre 2010



« Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

Fiche n°1 : 02/2011

ARS (Agence Régionale de Santé) recto
URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) verso

A.R.S.

L'ARS, une par région administrative, regroupe dorénavant en une seule entité les : DRASS, DDASS, ARH, GRPS, URCAM, MRS, CRAM, RSI, MSA, DRMS.

C'est une réforme du système de santé dans le cadre de la loi du 21/07/2009 HPTS (Hôpital, Patients, Santé, Territoire).

L'ARS est composée par:

- ➔ 1 directeur général : pour Midi-Pyrénées Mr Xavier CHASTEL.
- ➔ 7 délégués territoriaux (1 par département).
- ➔ 1 Conseil de Surveillance et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.
- ➔ 1 Comité de Coordination, les commissions, les délégations (instances de coordination).

En conclusion, 3 changements :

- ➔ **1 service de santé régional, unifié et simplifié.**
- ➔ **1 approche globale de la santé :**
Santé publique = prévention, promotion de la santé, veille de la sécurité et du sanitaire
 - + Organisation des professionnels et des établissements de santé
 - + Organisation des structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées
- ➔ **Des politiques de santé ancrées sur un territoire** = répartition territoriale de l'offre des soins et lutte contre les inégalités pour la santé.

« Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

Fiche n°1 : 02/2011

ARS (Agence Régionale de Santé) recto
URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) verso

U.R.P.S.

Les **URPS** ont été créées dans le cadre de la loi Bachelot, elles regroupent par professionnels de santé des professionnels libéraux et conventionnés.

Chaque profession dispose d'une Union dans sa région.

Pour notre profession, c'est la FNP (Fédération Nationale des Podologues) seul syndicat représentatif de la profession qui a désigné 9 podologues qui siègeront dans la région pour 5 ans. Etant moins de 500 podologues conventionnés dans la région, nous n'avons pas à voter pour les élire et c'est donc cette liste qui sera nommée officiellement.

Elle sera constituée par :

1 président, 1 vice-président, 1 trésorier, 1 secrétaire.

Les URPS peuvent conclure des contrats avec les ARS au niveau régional.

Les URPS servent à :

- ➔ Assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence.
- ➔ Mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique.
- ➔ Réguler, orienter et organiser l'offre de soin avec les professionnels de santé.

Les URPS assurent les missions qui leurs sont confiées par les Commissions Nationales.

Déployer et utiliser des systèmes de communication et d'informations partagées et participer à la mise en place du DPC (Développement Professionnel Continu).

En conclusion

Les URPS ne font pas partie de la gouvernance des ARS.

Les URPS se voient conférer des fonctions telles que l'expertise de l'exercice libéral.

Elles seront partenaires des décideurs régionaux, participeront à l'organisation de leur profession (offre de soins).